

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Présidence de la république

Rectorat de Djamaa El Djazair

ADRESSE : Djamaa El Djazair El Mohammadia Alger

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N°01/ R.D.D/ 2025

NIF : 423100017000005

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le rectorat de Djamaa El Djazair informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/R.D.D/2025, pour la conclusion de marchés à commandes pour une année renouvelable qui ne peut excéder les cinq (05) ans relatif à la prestation d'impression au profit de rectorat de Djamaa El Djazair à partir de l'année 2025, publié dans le BOMOP, les quotidiens nationaux et la presse électronique agréée, que l'évaluation des offres a donné le résultat suivant :

Désignation	Pli n°	Soumissionnaire	NIF N°	Evaluation technique			Evaluation financière		Observation
				Note technique	Note financière	Note global	Montant en TTC		
							Min	Max	
Prestation d'impression	04	Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité (ANEP) Imprimerie ROUIBA	099916001022496	68,33	28,78	97,11	26 878 887,00 DA	51 879 121,00 DA	Mieux disant

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse nationale ou la presse électronique auprès de la commission sectorielle des marchés publics de la présidence de république.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités à se rapprocher des services de rectorat de Djamaa El Djazair au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de la présente attribution provisoire du marché.